

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-66 INTITULÉ**

Règlement numéro CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **CA29 0040-66** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

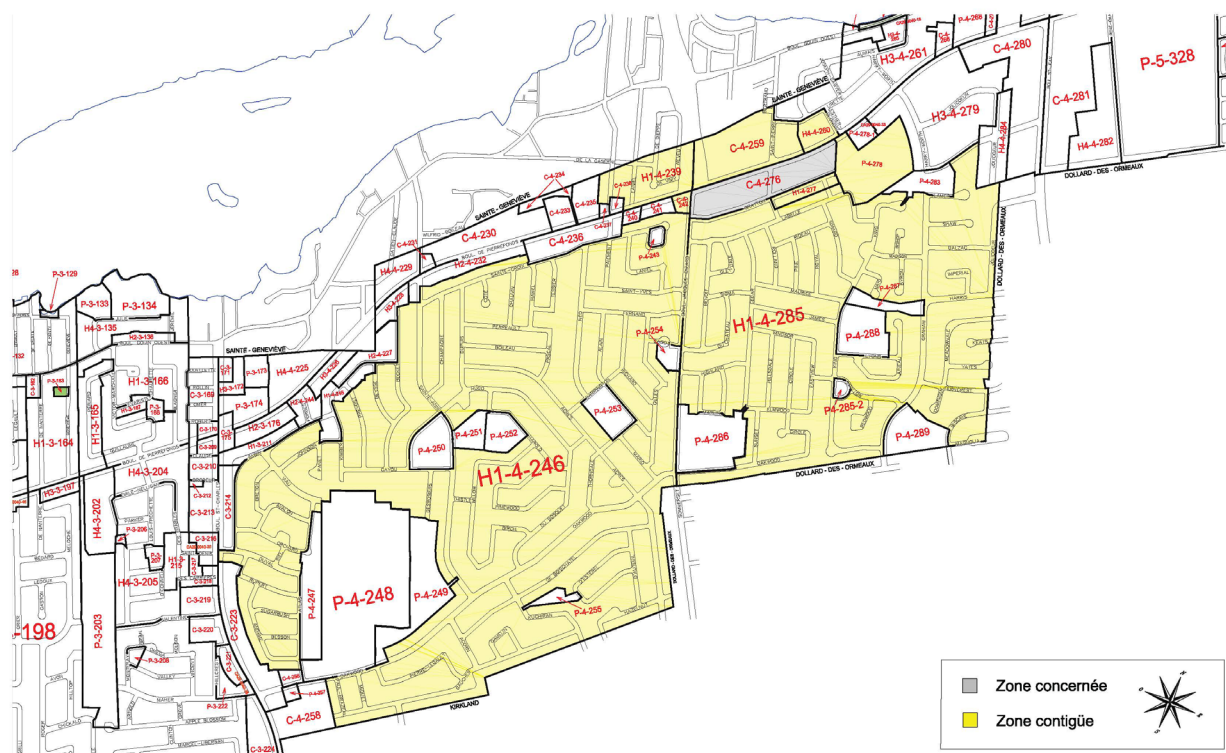
QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption, à la séance ordinaire du 4 novembre 2024, du premier projet de règlement intitulé comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 2 décembre 2024 à 18 h**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est de modifier le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement vise **la zone C-4-276 et les zones contiguës H1-4-239, C-4-259, H4-4-260, P-4-278, C-4-242, H1-4-285 et H1-4-246** ci-après illustrées :



Les personnes intéressées de cette zone et des zones contiguës telles qu'identifiées aux plans plus haut pourront participer à une tenue de registre pour les dispositions du projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation dans la page « **Ordres du jour et procès-verbaux** » sur le site Internet de l'arrondissement à <https://montreal.ca>.

En cas de divergence ou de différence entre les versions française et anglaise, la version française primera.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingtième jour du mois de novembre de l'an 2024.

Le secrétaire d'arrondissement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Gauthier', is written over a faint, circular official stamp.

M^e Jean-François Gauthier, MBA

/ae